La France au premier rang pour les sacrifices résultant de la guerre

Genève, 11. — Le représentant de « L'Agence Havas » a pris connaissance avant sa publication du tome 4 de la grande enquête sur la production publiée sous les auspices du bureau international du travail.

Cette enquête qui donne des chiffres pour la plupart inédits sur les sacrifices comparés de la grande guerre montre le rôle prépondérant joué par la France, aussi bien dans la mobilisation des forces en 1914 que dans le total des pertes consenties pendant la guerre.

Le nombre des mobilisés de la grande guerre pour l'ensemble des pays belligérants s'est élevé approximativement à 70.000.000 (69.882.463), soit 15.070.000 pour la Russie, 13.250.000 pour l'Allemagne, 9.000.000 pour l'Autriche-Hongrie, 7.935.000 pour la France, 5.704.000 pour le Royaume-Uni, 5.615.000 pour l'Italie, 4.272.000 pour les Etats-Unis, etc.

Par rapport à la population masculine totale des différents pays, la France vient au premier rang avec un pourcentage de 40.8 % de mobilisés, l'Allemagne 39.6 %, l'Autriche-Hongrie 34.6 %, l'Italie 31.5 %, le Royaume-Uni 24.2 %, les Etats-Unis 8.4 %.

Par rapport à la population masculine active c'est-à-dire pour la population masculine, à l'exception des enfants et des vieillards et incapables de porter des armes ou de travailler utilement à l'économie du pays, la France a mobilisé 86.4 %, l'Allemagne 64.9 %, l'Autriche-Hongrie 55.4 %, l'Italie 46.3 %, le Royaume-Uni 39.2 %, les Etats-Unis 13.2 %.

Et voici pour le total des tués et disparus dans les pays belligérants. En tête vient l'Allemagne avec 2.000.000, puis la Russie 1.700.000, l'Autriche-Hongrie 1.542.000, la France 1.400.000, l'Italie 750.000, le Royaume-Uni 744.000, les Etats-Unis 681.000.

Par rapport à la population masculine active la France vient encore une fois au premier rang avec 10.5 % de tués et disparus, l'Allemagne 9.8 %, l'Autriche-Hongrie 9.5 %, l'Italie 6.2 %, le Royaume-Uni 5.1 %, les Etats-Unis 0.2 %, ce qui revient à dire que pour 100 français tués ou disparus pendant la guerre, les Etats Unis en ont compté environ 2.

La statistique des mutilés n'est pas moins éloquente. Elle fournit les indications suivantes : Allemagne 1.537.000, France 1.500.000, Royaume-Uni 900.000, Italie 800.000, Russie 775.000, Etats-Unis 157.000.

Là encore la France par rapport à la population masculine active a fait les sacrifices principaux avec 11.2 % de mutilés, l'Allemagne 7.5 %, le Royaume-Uni 6.6 % et les Etats-Unis 0.3 %.

Les emprunts industriels et municipaux français aux Etats-Unis

Londres, 11. — Suivant une dépêche de New-York, le bruit court dans les milieux financiers que, agissant sur l'avis des banquiers américains, le gouvernement français a annulé les négociations engagées pour le placement aux Etat-Unis de plusieurs emprunts industriels et municipaux portant la garantie de l'Etat et notamment d'un emprunt de 30 millions de dollars pour le compte de la Ville de Paris. La raison de cette décision serait le désir du gouvernement français de tenir le marché de New-York frais pour un emprunt de 75 millions de dollars destiné aux colonies et qui pourrait suivre un emprunt pour les réparations.

UN « MODUS-VIVENDI » ITALO-ALLEMAND A ÉTÉ CONCLU

Rome, 11. — L'agence Stefani publie l'information suivante :

Un accord parfait a été atteint entre les gouvernements italien et allemand au sujet du régime provisoire des échanges commerciaux entre les deux pays, régime qui doit entrer en vigueur à partir du 11 janvier, en attendant que ces rapports soient définitivement réglés par le traité en cours de négociations.

Le "crime" de lèse-Majesté de M. Blasco Ibanez

PAUL LAFFONT INTERPELLERA EN FAVEUR DU DÉMOCRATE ESPAGNOL

Paris, 11. — M. Paul Laffont, député de l'Ariège, ancien sous-secrétaire d'Etat, a adressé hier soir, à M. Herriot, la lettre que voici :

« Monsieur le Président du Conseil,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je demande à interpeller le gouvernement sur les poursuites judiciaires ordonnées contre l'écrivain espagnol Blasco Ibanez.

J'espère, pour l'honneur de mon pays, qu'il ne se trouvera pas un juge en France pour prononcer une peine, si minime soit-elle, contre celui qui fut en Espagne, pendant la guerre, le magnifique animateur des amitiés françaises, et à la requête de ceux qui furent, dans le temps, nos pires ennemis.

Mais c'est déjà trop que de tous les pays libres où le courageux petit livre de Blasco Ibanez a été publié, la France démocratique soit le seul où le gouvernement ait déféré à la justice ce crime de lèse-majesté. »

16.269 BAISERS, TRIBUT ÉLECTORAL

Londres, 11. — Au cours de la récente campagne électorale sir Henry Curtis Bennett, avocat fameux à Londres, fit dans sa circonscription de Chelmsford une promesse imprudente. Il déclara que, s'il était élu, il donnerait un baiser à chacune des électrices inscrites sur les listes. Envoyé au Parlement, sir Henry Bennett avait sans doute déjà oublié sa promesse, lorsque hier soir, au cours d'une réunion, celle-ci lui fut rappelée par le porte-parole des femmes de Chelmsford.

Notre avocat est aujourd'hui fort embarrassé. Il y a dans la capitale du comté d'Essex 16.269 femmes ayant droit au vote. Il faudra donc à sir H. C. Bennett au moins vingt-deux heures et demie pour embrasser une à une toutes ses électrices, en admettant qu'il consacre à chacune d'elles seulement cinq secondes.

Congrès extraordinaire de la Fédération des Fonctionnaires

Paris, 11. — La Fédération des syndicats de fonctionnaires a convié aujourd'hui ses adhérents à un Congrès extraordinaire qui s'est tenu dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne. De nombreux délégués de Paris et des départements étaient présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, quelques brèves interventions de MM. Lhermitte (Douanes actives) et Bonnin (NORD) se produisent.

M. Laurent, secrétaire général de la Fédération a présenté ensuite quelques ordres du jour, notamment une motion sur les commis expéditionnaires des administrations de l'Etat, pour soutenir un projet de loi du député Voilin ; une motion en faveur des cantonniers pour la revendication d'un salaire national identique dans tous les départements ; une motion pour demander que des acomptes sur les prochains relèvements des traitements soient incorporés au douzième provisoire du 1er mars 1925 et une motion sur l'amnistie réclamant la réintégration de tous les agents et ouvriers des services publics frappés en raison de leur action syndicale ou politique et protestant contre les intentions manifestées dans certains ministères de ne pas réintégrer dans les cadres des fonctionnaires signalés comme appartenant au parti communiste.

Toutes ces motions sont adoptées sauf celle concernant l'incorporation au douzième provisoire du 1er mars 1925 des acomptes pour le relèvement de traitements dont la discussion a été reportée à la fin du Congrès.

La discussion générale ouverte, M. Métayer (Douanes actives) explique les raisons pour lesquelles le minimum de 6.000 francs pour les traitements a été réduit à 5.600 francs. Mais il déclare qu'il est impossible de revenir sur les 6.000 francs pour les petits fonctionnaires. Néanmoins, il défend la thèse du bureau fédéral de lier le second palier à des économies et à une réforme administrative sérieuse.

Après différentes interventions, M. Piquemal (Contributions indirectes) s'élève contre la thèse du bureau fédéral et réclame l'application immédiate du minimum de 6.000 francs. C'est un précédent dangereux pour lui que de demander une augmentation de salaires en acceptant une réduction du nombre des fonctionnaires. Si l'on veut de l'argent, ajoute-t-il, il suffit de réduire les budgets de la Guerre et de la Marine.

SÉRIE DE DRAMES

UNE FERMIÈRE ÉTRANGLÉE

Ussel, 11. — Mme Vedrenne, âgée de 67 ans, cultivatrice, épouse divorcée de M. Dourzeix, domiciliée à Davignac, a été trouvée assassinée dans sa demeure. Le corps était étendu au milieu de l'unique pièce, où régnait le plus grand désordre. La porte était fermée à clef et celle-ci était disparue.

La pauvre femme, qui habite seule une maison isolée, a été frappée d'abord au sommet de la tête avec un instrument dont il a été difficile de préciser la nature, puis étranglée.

On a remarqué les traces des doigts de l'assassin autour du cou de la malheureuse, qui passait pour avoir quelques économies. Le meurtrier s'est servi du bonnet de nuit de la femme pour achever de l'étrangler. On suppose que le vol a été le mobile du crime.

Le Parquet s'est transporté sur les lieux. Aucun indice n'a pu être recueilli permettant de retrouver le meurtrier. Il se pourrait néanmoins que sous peu certains renseignements viennent éclairer la justice.

UN RESTAURATEUR ASSOMMÉ

Paris, 11. — Hier matin, M. Baduel, restaurateur, 27, rue Turgot, voyait deux consommateurs se présenter chez lui qui, bientôt commandaient un café. Ces individus étaient à peine attablés que l'un d'eux sortait de sa poche un marteau et en frappait le débitant, tandis que l'autre vidait le tiroir-caisse. Un client qui entrait mit en fuite les deux bandits.

M. Baduel a été assez sérieusement blessé par les coups reçus sur la nuque. Il a pu cependant déclarer ce qui suit :

« Mes deux clients étaient bruns et jeunes, je les servis, puis m'occupai d'un client que je connais, M. Roche, avec lequel je me mis à parler. M. Roche venait de quitter mon établissement que je sentis une forte odeur de gaz et je constatai que le robinet du réchaud, près duquel se trouvait le premier individu était ouvert. Je pense que cet homme m'avait ainsi tendu un piège. Au moment où je me baissais pour fermer ce robinet qui se trouve au ras du plancher, l'homme m'asséna sur la nuque un formidable coup de marteau ou de matraque. Sous la violence du choc, je tombai à terre; mais sans perdre connaissance, j'essayai, tout en appelant au secours, de retenir mon agresseur par le bas de son pantalon.

» Pendant ces quelques instants, le second individu avait bondi vers la caisse, qu'il n'eut pas le temps de dévaliser. Un second coup sur la tête me fit lâcher prise et les deux bandits, effrayés par mes cris, s'enfuirent sans avoir pu être rejoints et disparurent, disent les témoins, dans la direction de la rue Brochart ».

La police recherche les deux énergumènes.

DES CADAVRES DÉCOUVERTS

Paris, 11. — On a découvert, hier matin, route de Suresnes, au Bois de Boulogne, le cadavre d'un homme porteur de papiers au nom de Paul Muller, âgé de 25 ans, originaire de Saint-Gall (Suisse), et demeurant à Paris, 116, rue Damrémont.

Cet homme s'était donné la mort. Il portait à la tempe droite une blessure faite par une balle de revolver.

Le commissaire de Boulogne enquête.

D'autre part, un maraîcher, M. Ponty, a découvert hier, vers 16 heures, dans un terrain lui appartenant, 8, rue du Blanc-Mesnil, à Bobigny, entre deux tas de fumier dont la fermentation a commencé au mois de mai et s'est terminée en décembre, le cadavre d'un homme en état complet de décomposition.

Dans les poches du veston, on a trouvé une correspondance adressée à Charles Bastier, rue Victor-Foucault, à Chaumont.

On croit qu'il s'agit d'une mort naturelle ou accidentelle d'un individu qui s'était étendu là pour dormir.

Le corps a cependant été envoyé à l'Institut médico-légal pour que l'autopsie en soit faite et le commissaire de Pantin fait une enquête.

ARRESTATION DE L'AGRESSEUR D'UNE FILLETTE DE 6 ANS

Troyes, 11. — La police mobile a arrêté à Rumilly-sur-Seine l'agresseur de la petite Renée Guillou, âgée de six ans, qui entraîna la fillette et faillit l'étrangler en cherchant à la violenter.

C'est un cimentier, nommé Elie Abraham, âgé de 40 ans, marié, père d'un garçon de 14 ans. Il a été reconnu par des fillettes, qui ont été convoquées par le commissariat.

Quand après ses avoux, Elie Abraham fut conduit à la gendarmerie, la foule voulut le lyncher. Il reçut des coups de canne et de poing sur la tête et c'est le visage ensanglanté qu'il fut emmené à la prison de Nogent-sur-Seine.

A la gare de cette dernière ville, une nouvelle manifestation se produisit, malgré les neuf gendarmes et l'inspecteur qui l'entouraient.

LES ASSISES VONT JUGER ORIGÈNE L'HOMME AUX DOUZE FIANCÉES

Lyon, 11. — Origène, qui fut arrêté en avril dernier pour avoir tué sa domestique, Mme Buy, et l'avoir enterrée dans la bergerie de sa ferme des Hotteaux, comparaîtra devant les prochaines assises du Rhône.

M. Haw, juge d'instruction, a tenté encore de l'interroger, mais Origène se cantonne dans un mutisme absolu et simule à merveille l'idiotie.

Pourtant, quelle que soit son habileté, elle ne semble pas avoir trompé le professeur Jean Lépine, qui fut chargé de l'examen mental de l'homme aux douze fiancées.

GRÈVE PROCHAINE DE 20.000 MINEURS EN ANGLETERRE

Londres, 11. — Des mineurs de Derbyshire, réunis hier, ont décidé de faire grève à partir du 27 janvier, pour protester contre le refus des propriétaires de rétablir l'ancien taux des salaires réduit il y a un an environ.

20.000 travailleurs vont participer au mouvement.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau ; brumeux ou très brumeux ; vents sud 2 à 4 mètres. *Température minimum moins 3°.*

LES BIENFAITS DE L'ORGANISATION SYNDICALE

CHEZ LES GARS LILLOIS DU BATIMENT

En pleine réorganisation, l'Intersyndicale du Bâtiment lutte pour améliorer le sort de ses adhérents

C'est en 1884, que les charpentiers-menuisiers montrèrent aux gars lillois du Bâtiment le chemin de l'organisation syndicale.

Auparavant, les ouvriers des différentes et nombreuses corporations du Bâtiment et des Travaux publics, vivaient isolés, s'ignorent les uns les autres.

Inutile de souligner combien cet état de fait était favorable au patronat, et préjudiciable aux travailleurs. Les salaires étaient notoirement insuffisants.

Aucune réglementation de travail ne s'appliquait aux ouvriers isolés. C'était pour les employeurs le régime du « bon temps », du « bon vouloir ». Une telle situation ne pouvait plus longtemps persister. L'exemple des charpentiers-menuisiers ne tarda pas à être suivi.

De 1895 à 1902, se créèrent nombre d'autres syndicats, de maçons, de peintres, de couvreurs, de plombiers-zingueurs, etc., qui tous adhérèrent d'emblée à la Bourse du Travail.

Jusqu'en 1906, la situation des différents groupements constitués fut très critique, et ce ne fut qu'à partir de cette époque que les syndicats, grâce à l'active propagande de leurs militants, gagnèrent en prestige et en puissance.

En 1906, des conflits éclatent chez les maçons, *menés par Lobin et Martin, et chez les peintres,* soutenus par Cocheteux et Vaillant.

Les syndicats obtiennent satisfaction. Les salaires sont portés de 0 fr. 40 à 0 fr. 42, à 0 fr. 50, 0 fr. 52 et 0 fr. 55 de l'heure. Une première victoire vient d'être enregistrée dans le Bâtiment. Elle profitera aux Syndicats.

L'UNION INTERSYNDICALE EST CRÉÉE

« L'Union fait la Force ». S'inspirant de cette devise, *Bour* travaille depuis des années au groupement de tous les Syndicats en une Intersyndicale du Bâtiment. En 1910, ses efforts finissent par être couronnés de succès. La Chambre syndicale des ouvriers du Bâtiment est créée. *Bour* en est le secrétaire. *Bondues* lui succèdera peu après.

En 1914, une nouvelle grève éclate, chez les peintres. Soutenue par tous les ouvriers du Bâtiment, elle dure 12 semaines. Les grévistes ne reprennent le pinceau qu'après avoir obtenu sa sensibles améliorations.

La guerre, — comme dans toutes les organisations, — interrompt l'impulsion donnée.

Voici l'armistice. Immédiatement *Bondues* et *Vaillant* s'emploient à regrouper les forces. L'Intersyndicale prend une importance considérable, ce qui lui permet d'obtenir des avantages inespérés.

UNE ÈRE DE PROSPÉRITÉ

En février 1919, après une première entrevue avec le Syndicat patronal, l'Intersyndicale obtient une convention fixant le salaire des ouvriers de toutes les corporations du Bâtiment à 1 fr. 50 l'heure, dont 0 fr. 50 de vie chère pour les ouvriers qualifiés, et à 1 fr. 25 pour les manœuvres. Peu après, l'organisation obtenait que l'indemnité de vie chère fut incorporée dans le salaire.

En *juin 1919*, une nouvelle entrevue aboutissait à l'application de la loi de 8 heures et à la *fixation du salaire horaire à 1 fr. 875.*

Dans l'intervalle, par son action incessante, l'Intersyndicale avait réussi à grouper les ouvriers travaillant pour l'Administration des régions libérées, dont les salaires étaient dérisoires. Après de nombreuses démarches et plusieurs entrevues, elle obtint, pour eux, les salaires en vigueur dans le Bâtiment.

En *novembre 1919*, de nouvelles revendications sont déposées. Les patrons refusent la discussion. Après consultation des sections, la grève est déclarée et est unanimement suivie dans l'arrondissement de Lille. Après 10 jours de chômage, la victoire est acquise. L'Intersyndicale obtient pour ses adhérents un salaire minimum de 2 fr. 20 l'heure, plus des avantages sérieux sur la réglementation du travail.

Vient ensuite la scission qui, malheureusement, réduit les effectifs de l'organisation. Malgré tout, le Syndicat tient bon et résiste. De nouvelles revendications sont présentées. Les patrons accordent encore des satisfactions qui ne sont malheureusement pas avalisées par contrat.

Dans toute cette action, on ne peut passer sous silence, l'activité déployée par le Syndicat du Chauffage central, dont *Deneux* est secrétaire. De 1919 à 1921, le salaire de ses adhérents passe de 1 fr. 875 l'heure à 2 fr. 75. En 1921, ce Syndicat actif obtient un contrat de travail et 3 francs de l'heure. En 1923, les syndiqués du Chauffage central présentent de nouvelles revendications. Les patrons les refusent. La grève éclate. Elle durera cinq semaines et sera soutenue par l'Intersyndicale. *Les grévistes touchent 6 francs par journée de chômage et 1 fr. par enfant.* Des subsides sont alloués même à quelques non-syndiqués. Finalement, satisfaction est obtenue. *Les salaires sont portés à 3 fr. 25 et 4 francs l'heure.*

UNE POSITION SOLIDE

Quelle est maintenant la situation de *l'Intersyndicale du Bâtiment ?*

Elle ne groupe par moins de 10 Syndicats de différentes corporations rattachées au Bâtiment : terrassiers, maçons, cimentiers, plafonneurs, etc. et repose sur des bases plus solides que jamais.

Depuis 1923, elle a adopté le système d'organisation à base multiple, pratiqué en Belgique. Grâce à cette organisation, le syndiqué est maintenant assuré de toucher 5 fr. 40 par jour en cas de grève, plus 0 fr. 50 par enfant, 10 fr. 80 par jour en cas de mise à l'index par le patron, et le salaire intégral en cas d'emprisonnement pour action syndicale. Pour toutes les questions touchant le Droit ouvrier, la défense gratuite des adhérents devant les Tribunaux est assurée.

Les jeunes soldats affiliés touchent en outre 10 francs par trimestre. L'allocation de décès est de 55 francs, et l'indemnité de maladie de 4 francs par jour. Depuis le 1er janvier dernier, une caisse de chômage fonctionne qui assure un secours de 5 francs par jour à ses adhérents.

La situation financière est des plus prospères. L'Intersyndicale dispose en effet d'une encaisse de 120.000 francs, bien que chaque section adhérente possède une caisse particulière pour ses besoins de propagande.

Depuis six mois *Guilloton remplace Vaillant* au secrétariat. Jeune, actif, travailleur, il poursuit énergiquement l'œuvre de ses prédécesseurs. Nul doute que l'Intersyndicale n'enregistre encore bientôt de nouveaux succès.

UN CONTRAT DU TRAVAIL

L'Intersyndicale du Bâtiment va en effet incessamment soumettre aux patrons un contrat de travail, applicable à toutes les professions de la corporation. Ce contrat fixe la durée du travail et établit une réglementation des heures à récupérer, de l'embauchage, des déplacements d'ouvriers, des travaux dangereux, insalubres et nocifs, de l'entretien de l'outillage, de l'hygiène, de la sécurité, de l'apprentissage et des salaires.

Il établit comme suit le barème des salaires *horaires à appliquer : menuisiers, 3 fr. 60 ;* charpentiers en bois, 3 fr. 60 ; charpentiers en fer, 3 fr. 50 ; maçons, 3 fr. 50 ; plâtriers, 4 fr. 20 ; cimentiers, 3 fr. 75 ; couvreurs, plombiers-zingueurs, 3 fr. 50 ; serruriers, 3 fr. 60 ; ferronniers, 3 fr. 75 ; fumistes du bâtiment, 3 fr. 60 ; monteurs en chauffage, 4 fr. ; électriciens, 3 fr. 60 ; peintres, 3 fr. 50 ; tailleurs de pierre bleue, 4 fr. 50 ; ravaleurs, 4 fr. 50 ; sculpteurs, 5 fr. 50 ; carreleurs, 3 fr. 75 ; terrassiers, 3 fr. 25 ; paveurs, 4 fr. 25 ; miroitiers-vitriers, 3 fr. 75 ; plafonneurs, 3 fr. 50 ; asphalteurs, 3 fr. 50 ; marbriers, 4 fr. 50 ; marbriers polisseurs, 4 fr. 25.

Le contrat en question va être discuté le mois prochain. Tout porte à croire que l'Intersyndicale, réorganisée et puissante, saura faire valoir ses droits et obtenir de légitimes concessions pour ses adhérents toujours plus nombreux.

Marcel POLVENT.

Démission de M. Hughes Secrétaire d'Etat des Etats-Unis

Washington, 11. — M. Hughes a adressé une lettre de démission au président Coolidge.

Dans cette lettre il dit combien hautement il apprécie la confiance mise en lui par le président et l'honneur d'avoir servi l'Etat, sous sa direction.

On attribue la démission du secrétaire d'Etat à la nécessité dans laquelle il se trouve de refaire sa fortune dépensée au service de l'Etat.

M. Hughes qui est un grand avocat serait, dans quatre ans, candidat à la présidence de la République.

Il sera remplacé comme secrétaire d'Etat, par M. Kellog.

SON REMPLAÇANT, M. KELLOG

M. Frank Billings Kellog est né à Potsdam (Etat de New-York) le 22 décembre 1856. Avocat depuis 1877, M. Kellog a fait une brillante carrière d'avocat-conseil auprès d'un grand nombre de consortiums miniers. Il a représenté les intérêts des Etats-Unis dans plusieurs procès intentés à de grands trusts.

En 1912-1913, il a été élu président du barreau américain. Elu sénateur en 1923, il a été nommé deux jours après ambassadeur à Londres.

M. Kellog participe à la conférence financière de Paris en qualité de délégué des Etats-Unis.

M. Charles E. Hughes avait été nommé secrétaire d'Etat le 4 mars 1921 par M. Harding.

89.000 RUSSES INTERNÉS SANS JUGEMENT EN NEUF MOIS

Londres, 11. — On reproduit la dépêche suivante expédiée de Riga :

« D'après le rapport du bureau politique russe, 89.000 personnes ont été envoyées dans des camps de concentration par les soviets, au cours des neuf premiers mois de 1924 ; 1.415 autres ont subi le même sort par ordre des tribunaux.

40 % des personnes ci-dessus sont des travailleurs ; 38 % appartiennent à la classe bourgeoise ; 17 % sont des paysans ; 2 % des spéculateurs et 13 % des antirévolutionnaires.

Il est à noter qu'à ces chiffres, il faut ajouter une quantité considérable de gens qui ont été exilés en Sibérie, mais la statistique en question n'en fait pas la moindre mention ».

UN ATTENTAT CONTRE ZINOVIEFF

Berlin, 11. — Un court message de Pétrograd annonce que deux coups de revolver ont été tirés hier après-midi sur Zinovieff, leader de la IIIe Internationale et président du Soviet de Petrograd.

Zinovieff n'a pas été atteint et l'auteur de l'attentat a été immédiatement arrêté.

CAISSE DES RETRAITES

Paris, 11. — Le « Journal Officiel » publiera demain matin :

Ministère des Finances. — Un décret fixant à 5 % le taux de l'intérêt composé du capital dont il est *tenu compte* dans les tarifs, d'après lesquels est calculé le montant de la rente viagère à servir aux déposants de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, pour les versements, abandons de capitaux et ajournements de jouissance liquidés dans l'année 1925.

CINQ OUVRIERS BLESSÉS PAR UN EFFONDREMENT

Marseille, 11. — Un échafaudage d'une maison en construction à Saint-Barnabé, dans la banlieue de Marseille, s'est effondré hier après-midi.

Cinq ouvriers sont tombés d'une hauteur de quatre mètres. Trois ont été légèrement blessés. Les deux autres, plus sérieusement atteints, ont été transportés à l'hôpital.

LA LÉGION D'HONNEUR A UN VIEUX TRAVAILLEUR

Lyon, 11. — La croix de la Légion d'honneur a été décernée à un vieil ouvrier, M. Célestin Gressan, qui est entré en 1862 au service de ses patrons actuels, MM. Babolat et Maillot, fabricants de cordes harmoniques.

M. Gressan, qui est âgé de 80 ans, remplit dans cette maison les fonctions de contremaître. Il compte donc soixante-deux ans de service.

UN VIVANT QUI VOUDRAIT EXISTER COMME TOUT AUTRE

Amsterdam, 11. — Sittard, qui est une charmante petite ville de la Hollande, a un homme malheureux, malheureux à un tel point même qu'il vient d'appeler l'attention de la reine Wilhelmine sur son infortune.

Il ne fut jamais inscrit sur les registres de l'état-civil et, pour la loi, il n'existe pas. Il ne peut ni être poursuivi en justice, ni condamné. Certes, ce sont là des avantages, mais supposons que les rôles soient renversés, qu'il soit lésé dans ses intérêts, frappé, volé même, il ne pourrait avoir aucun recours contre qui que ce fût.

Aussi voudrait-il bien devenir une personne comme tout le monde.

C'est pourquoi il vient d'écrire à la reine de Hollande pour obtenir d'elle le moyen de naître légalement dans la bonne ville de Sittard, dont il aiguise les couteaux et les ciseaux depuis quinze ans au moins.

UNE ACTRICE ENLEVÉE PAR UNE LAME

New-York, 11. — Miss Maxime Elliott, la grande cantatrice américaine, a failli se noyer à Palmbeach (Floride) pendant une baignade. Elle fut enlevée par une lame et entraînée vers le large. Un témoin de la scène M. Thomas Chadburne, se porta à son secours et réussit, au prix des plus grandes difficultés, à la ramener sur le rivage. L'artiste avait perdu connaissance et ne fut ranimée qu'après quarante minutes de respiration artificielle.

On ne doit ridiculiser, ni Toutankhamon, ni sa belle-mère

Londres, 11. — A l'exemple de Toutankhamon, qui s'est, comme on le sait, vengé de ceux venus dans la vallée des Rois, pour déranger son sommeil séculaire, la belle-mère du pharaon défunt, la reine Nefretiti, vient de faire sentir sa puissance occulte à la troupe d'un théâtre londonien.

Un impresario, M. Archibald de Bear, avait en effet, imaginé de mettre à la scène cette vénérable dame égyptienne et lui faire chanter des couplets de revue spirituels, bien qu'assez peu protocolaires.

Tout allait pour le mieux, lorsque soudainement, à la veille de la première, le principal protagoniste de la pièce perdit la voix et dut partir d'urgence pour une maison de santé.

Le lendemain, l'actrice qui devait incarner la reine Nefretiti eut, de son côté, d'invraisemblables mésaventures. Tous ses camarades souffrirent bientôt, et sans raison apparente, de maux de gorge, et autres indispositions désagréables si bien que la plus grande partie de la troupe se trouva sur le flanc.

Le compositeur de la musique de scène eut, lui aussi, des ennuis sans nombre en venant à Londres pour sa répétition générale, perdant ses bagages dans un accident de chemin de fer se trompant de train, etc.

Devant semblable malchance, les derniers valides de la troupe tinrent conseil et décidèrent de demander au directeur d'abandonner l'irrévérencieuse revue.

Après de longues discussions, M. de Bear se laissa forcer la main et il fit annoncer par la voie de la presse que le sketch en question était supprimé.

Alors, miracle ! On s'aperçut que l'acteur principal venait de retrouver sa voix par enchantement, et que les autres artistes guérissaient à vue d'œil. Plus de doute ! Il s'agissait bien d'un sort jeté par la terrible reine Nefretiti sur le personnel du Duke of York's Theatre.

Chez les Commissaires de police du Nord et du Pas-de-Calais

Les commissaires de police du Nord et du Pas-de-Calais, se sont réunis en un banquet, hier dimanche, à 14 heures, à la Taverne Liégeoise, rue de Paris, à Lille. Ces agapes étaient présidées par M. Chavin, chef de cabinet du Préfet du Nord, représentant M. Hudelo, obligé de s'absenter de Lille.

Parmi les invités se trouvaient le président de la Fédération des polices belges, ainsi que plusieurs commissaires de villes frontières...

Avant le banquet, il avait été procédé à l'élection d'un délégué au Comité de l'Association des fonctionnaires de la sûreté générale.

C'est M. Marteau, commissaire de police de Denain, délégué sortant, qui fut réélu.

Par la suite, M. Marteau remercia ses collègues de cette marque de confiance. Il dit aussi tout son attachement à la République et à ses institutions.

M. Chavin entretint les convives de l'estime dans laquelle le Gouvernement tient les fonctionnaires de la sûreté générale.

Le président de la Fédération des polices belges, se déclara heureux de se trouver parmi ses collègues français et parla des liens de fraternité unissant les peuples de France et de Belgique.

A noter, parmi les convives, la présence de MM. Benoit, commissaire divisionnaire de la deuxième brigade mobile ; Potentier, Videt et Lenfant, commissaires centraux de Lille, Roubaix et Tourcoing.

UN CARTEL POUR LE REPOS HEBDOMADAIRE

Paris, 11. — La C. G. T. communique la note suivante :

« En présence des difficultés qu'elles rencontrent pour assurer le repos hebdomadaire par la fermeture des établissements commerciaux pendant la durée de ce repos, les fédérations nationales des employés, des coiffeurs, de l'alimentation, de l'industrie, de la pharmacie et de la droguerie, adhérentes à la C. G. T., ont décidé la constitution d'un cartel interfédéral pour la défense du repos hebdomadaire.

RECEVEURS-BURALISTES

Paris, 11. — De l' « Officiel » : M. Henry, receveur buraliste et débitant de tabac à Sin-le-Noble (Nord), 1re classe, 5e catégorie, non installé, est maintenu en la même qualité à Roost-Warendin (Nord) 1re classe, 7e catégorie, maintien sur sa demande. — M. Tardy, receveur buraliste et débitant de tabac, Lille, 1re classe, 4e catégorie, est nommé en la même qualité à Lille-Sud-Est, 1re classe, 4e catégorie, convenances personnelles. — M. Guengard, receveur buraliste et débitant de tabac de 1re classe en disponibilité, sur sa demande, est nommé en la même qualité à Bertry, 1re classe, 7e catégorie (réintégration). — M. Arbez, receveur buraliste et débitant de tabac de 1re classe à La Ferté-Chevresis (Aisne) est nommé en la même qualité à Laon-Ville (Aisne) 1re classe, 6e catégorie (avancement hiérarchique). — M. Boulet, receveur buraliste et débitant de tabac de 1re classe, 6e catégorie, en disponibilité sur sa demande, est nommé en la même qualité à Saint-Venant (Pas-de-Calais), 1re classe, 6e catégorie (réintégration). — M. Telliez, receveur buraliste et débitant de tabac à Hérin (Nord) 1re classe, 6e catégorie, est nommé en la même qualité à Douai (Nord) 1re classe, 4e catégorie (avancement hiérarchique). — M. Dime, receveur buraliste et débitant de tabac de 1re classe à Marly-La-Briquette (Nord), est nommé en la même qualité à Lille Sud-Nord, 1re classe, 4e catégorie.

FABRICATION ALLEMANDE D'AVIONS EN TURQUIE

Constantinople, 11. — On annonce qu'une Compagnie allemande va, l'été prochain, construire une grande fabrique d'avions en Turquie. Le gouvernement turc a donné la préférence à la firme allemande sur la Compagnie franco-roumaine qui avait également soumissionné pour l'établissement d'un service aérien en Turquie.

FEUILLETON DU 12 JANVIER 1925. — N° 2

LE SECRET DE LA SARRASINE

Le Roi de Kidji

Roman d'amour

par DELLY

RÉSUMÉ DU FEUILLETON PRÉCÉDENT

Une haine féroce divise deux familles, celle de Raymond de Faligny, un jeune gentilhomme, et celle de la folle Elfrida Norsten, fille du docteur Norsten, seul descendant des d'Anfrannes.

Voici Raymond de Faligny, chevauchant un petit animal camargais. Tout à coup, un énorme paquet de fleurs lancé par la fille du docteur tombe sur les naseaux du cheval qui se cabre furieusement mais que son cavalier parvient à maîtriser. Une exclamation est lancée à l'adresse de la petite fille qui au lieu de s'excuser de sa maladresse invective Raymond et les siens. Au moment où elle lance un dernier mot de colère, elle passe par dessus la balustrade de la tonnelle où elle se trouvait et son corps vient s'abattre aux pieds du cheval du jeune homme.

Le docteur Norsten accourt et emporte sa fille légèrement blessée, tandis que Raymond se rend dans un petit chalet à demi caché sous les fleurs où il est accueilli par un mystérieux petit bonhomme.

Les petits yeux noirs de l'Annamite brillaient de joie, en s'attachant avec une sorte d'adoration sur Raymond. C'était un jeune garçon d'une douzaine d'années que le comte Bernard de Faligny, grand voyageur, avait ramené d'Indo-Chine cinq ans auparavant et donné à son fils pour qu'il en fit son serviteur. L'enfant s'était attaché passionnément à ce jeune maître, fort autoritaire pourtant, pas toujours très patient, mais bon, et singulièrement charmeur.

Au-delà d'un degré de marbre, Raymond poussa une porte vitrée, traversa la salle à manger et entra dans un salon garni de boiseries sculptées. Un tapis ancien couvrait une partie du pavé de marbre noir et blanc, qui formait de petits losanges. Un vieux lustre flamand, garni de bougies, descendait du plafond à caissons peints et jadis dorés, au-dessus d'une table d'ébène dont les pieds avaient la forme de chimères. Dans un angle sur un socle, près d'un précieux cabinet, incrusté d'écaille et d'ivoire, se dressait une petite statue, une Diane mutilée découverte dans le sol de la propriété.

La pièce était presque obscure car, devant les fenêtres qui donnaient au midi, on avait fait retomber les lourds rideaux de damas jaune. Raymond alla tirer l'un d'eux d'une main impatiente. Le soleil, alors, pénétra dans la pièce fraîche, que parfumaient des roses groupées en un vase d'albâtre.

A ce moment, une porte s'ouvrit doucement. Une tête de femme, brune, au visage encore jeune, aux yeux sombres, un peu durs, se montra dans l'entrebâillement.

— Ah ! c'est monsieur Raymond !

La femme parlait à voix basse, avec un accent méridional très prononcé.

— Oui, Mion ; je donnais un peu de jour, car tu t'obstines toujours à cacher le soleil... Comment va ma sœur ?

Le jeune garçon, lui aussi, baissait le ton. Mion hocha la tête en murmurant :

— Pas mieux... non, pas mieux, vraiment.

Raymond eut un mouvement de colère.

— Quand donc la déciderons-nous à ne plus se confier en ce Norsten ?

— Ah ! cela !... J'ai bien peur que nous n'y arrivions jamais ! Car cet homme maudit l'a ensorcelée, monsieur Raymond !... mais là, pour tout de bon ! Il n'y a pas moyen de dire un mot contre lui sans qu'elle s'emporte aussitôt, comme si on touchait au plus cher d'elle-même.

Et plus bas encore, avec un regard de désespoir tragique, la servante chuchota :

— Elle est folle de lui !... folle, folle !

Une lueur de colère passa dans le regard de Raymond.

A ce moment, de la pièce voisine, une voix faible demanda :

— Qui est là, Mion ?

La servante se détourna pour répondre :

C'est M. Raymond qui arrive de promenade, madame.

— Qu'il vienne me dire bonjour, ce cher petit frère !

Mion ouvrit toute grande la porte et Raymond entra dans une chambre tendue de perse bleu pâle, garnie d'élégants meubles clairs. Sur un lit bas reposait une jeune femme dont la ressemblance avec Raymond était frappante. Même coupe de visage, même teint ambré, mêmes cheveux noirs, doux et satinés, mêmes yeux foncés, d'une rare beauté. Mais l'expression de physionomie apparaissait toute *différente* ; douce, langoureuse, elle était au contraire, chez son frère, singulièrement ferme, volontaire, parfois.

Deux bras blancs très maigres se tendirent vers Raymond.

— Bonjour, mon chéri ! As-tu fait bonne promenade ?

Le jeune garçon se pencha et mit un affectueux baiser sur la joue émaciée.

— Très bonne, chère Aurore... sauf un incident... Je devrais même dire un accident.

Aurore eut un mouvement d'inquiétude.

— Un accident ?... à toi ?...

— Non pas à moi, mais à la fille de ton ami, le docteur Norsten.

A ces derniers mots, l'accent de Raymond s'était fait un peu sec, nuancé d'ironie.

La jeune femme s'exclama :

— A Elfrida ?... Quoi donc ? Est-ce grave ?

Une vive émotion se discernait dans son regard.

— Je pense que non. Voilà ce qui en est...

Brièvement, mais sans omettre rien des propos échangés, Raymond raconta la scène qui venait de se passer entre lui et la fille du docteur.

— Quels enfants !... quels vilains enfants ! A-t-on idée de se détester ainsi !... et pour une sottise !

Raymond sursauta. Le sang tout à coup affluait à son visage, l'indignation mettait des éclairs dans ses yeux ardents.

— Une sottise !... Tu oses dire cela, toi, une Faligny !... et à quelques pas de cette Sarrazine qui est à nous, à moi et que ces gens-là nous volent ! La Sarrazine qui est depuis des siècles la demeure patrimoniale des Faligny et que Luc d'Anfrannes a acquise frauduleusement, en profitant de la maladie, de l'affaiblissement dans lequel se trouvait alors mon arrière-grand'père ! Ah ! vraiment, tu es bien peu de notre race, Aurore !... et tu as beaucoup trop de sympathie pour ces Norsten !

Ce fut au tour de la jeune femme de rougir. Ses lèvres tremblèrent, tandis qu'elle ripostait :

— Je ne vois aucune raison pour éterniser cette querelle. En admettant que Luc d'Anfrannes ait commis cette faute, son petit-fils, parfait honnête homme, est certainement de bonne foi.

Raymond dit violemment :

— Et moi, je suis loin d'en être aussi sûr que toi ! D'ailleurs, cet homme, je le déteste instinctivement. Oui, il m'est odieux et je déplore de voir ta santé entre ses mains.

— Raymond !

La jeune femme, en balbutiant ce nom d'une voix suppliante laissa retomber contre l'oreiller son visage pâle.

Mion qui était demeurée un peu à l'écart, s'avança vivement et chuchota à l'oreille de son jeune maître :

— Laissez-la, monsieur Raymond. Ce n'est pas que vous avez tort... oh ! non !... mais, vous voyez, ça ne sert à rien, et elle est trop faible pour qu'on discute avec elle.

Raymond jeta sur sa sœur un regard où se mélangeaient la pitié et une sorte de colère. Il se pencha, et mit un baiser sur les cheveux soyeux et dit à mi-voix :

— Méchante Aurore, je devrais t'en vouloir beaucoup. Mais je t'aime quand même, tu le sais bien.

Les paupières mi-closes de la jeune femme se soulevèrent, les yeux bleus sourirent à l'adolescent.

— Ah ! Faligny ! Faligny !... oui, que tu es bien de la race, toi ! soupira Aurore.

II

Une demi-heure plus tard, comme Raymond, quittant sa chambre où il venait de revêtir une tenue d'intérieur, sortait sur la terrasse, il croisa Mion qui lui dit au passage :

— *Madame m'a recommandé d'envoyer* Piérousse prendre des nouvelles de la petite de là-haut. Comme si ça pressait tant ! Avec ça que son sorcier de père ne saura pas la remettre vite sur pied !

Raymond leva légèrement les épaules en répliquant avec dédain :

— Oui, là où d'autres se seraient peut-être tués, celle-là s'en tirera sans grand mal, probablement.

Il continua de longer la terrasse de marbre, étroite, bordée d'une balustrade fleurie, qui s'étendait devant la façade méridionale du pavillon. A son *extrémité*, sous une tente de toile rayée, un couvert était dressé sur une table recouverte d'une élégante nappe brodée. Raymond prenait là chaque jour ses repas tant que la chaleur était supportable, de préférence à la salle à manger, un peu sombre, qui donnait au nord. Sous ses yeux s'étendait la mer aux brûlants tons d'azur, l'onde aux vagues nonchalantes sur lesquelles dansaient des étincelles d'or... En ce moment, accoudé à la balustrade couverte de roses, il la contemplait encore, la charmeuse, qu'il connaissait depuis l'enfance. Mais un pli creusait son front, une lueur de colère passait dans son regard. Et tout à coup, se détournant à demi, les bras croisés, la tête redressée en un mouvement de défi, il leva des yeux sombres, des yeux farouches...

La côte, après le pavillon, commençait à s'incurver en même temps qu'elle s'élevait en pente assez rapide. Elle formait ainsi une courbe, fort prononcée, à l'extrémité de laquelle se dressait une construction de *teinte brunâtre, massive,* percée d'étroites fenêtres, et que dominait une tour sarrasine assez bien conservée. Des jardins en terrasse *ses rejoignaient le petit parc sauvage* qui, de son côté, touchait à la propriété habitée par Aurore et son frère.

La tradition assurait que cette demeure avait été bâtie par un chef sarrasin, dont un petit-fils, demeuré dans la contrée après le départ des envahisseurs, s'était converti à la religion chrétienne et avait épousé la fille d'un seigneur du pays. Ses descendants furent les puissants sires de Faligny, grands guerroyeurs, grands jouteurs, courant volontiers les aventures sur terre et sur mer, et ne dédaignant pas, durant leurs séjours dans leur château fort de la Sarrasine, d'écouter les ménestrels qui s'empressaient d'accourir dès qu'ils apprenaient le retour de ces seigneurs généreux qui savaient user de leur opulence pour le plaisir d'autrui autant que pour le leur.

A chacune des croisades, il y eut un Faligny parmi ceux qui s'embarquèrent pour la lointaine aventure. Et l'un de ceux-là, Hugues, ramena une jeune Sarrasine, fille d'un puissant émir, qui avait consenti à le suivre et qu'il épousa, après l'avoir fait baptiser.

(A suivre).